

**PROCES VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VONNAS (Ain) -
SEANCE DU 11 MAI 2015**

L'an deux mil quinze le 11 mai à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Vonnas, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAIZE Maire.

Présents,

CHAIZE Patrick	DESMARIS Valérie	RAVOUX Christian
TROUILLOUX Caroline	MAHE Laurent	CARRIERE Florent
CARAFÀ Sandrine	SERVIGNAT Françoise	VAGINAY Norbert
GUILLET Monique	CAPDECOMME Christian	DESPLANCHES Annie
DESPLANCHES Jean Louis	LECLERC Marie-Laure	MOREL André
ROZIER Patrick	QUATREHOMME Vincent	GUICHON Christelle
	HENRY Christine	PAQUELET Laurence
PERINET Marcel		

Date de la convocation : le 06 mai 2015

Membres en exercice : 23

Présents : 21 Votants : 22

Absents excusés : FEVRE Martine, CLABAUT Cédric

Pouvoirs : Martine FEVRE donne pouvoir à Marie-Laure LECLERC

Secrétaire de séance : Norbert VAGINAY

Adoption du compte rendu de la séance du 13 avril 2015

Adopté à l'unanimité

1. Emprunt à réaliser pour le financement des investissements de la Commune

Le Conseil,

Monsieur le Maire rappelle que pour financer les investissements prévus sur le mandat, considérant les taux historiquement bas, il est opportun de recourir à un emprunt de 1 200 000 Euros.

Monsieur le Maire expose les différentes conditions proposées par la Caisse d'Épargne et porte à connaissance du conseil municipal l'offre de prêt.

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 :

DECIDE que pour financer les investissements prévus sur le mandat, la commune de VONNAS contracte auprès de la Caisse d'Épargne un emprunt de la somme de UN MILLION DEUX CENT MILLE EUROS (1 200 000 Euros) au taux fixe trimestriel de 1.70 % d'une durée de 240 mois.

Le montant de chaque échéance trimestrielle est de 17 725.77 €uros.

Le prêt est mis en place avec une commission d'engagement de 0.10 % du capital emprunté.

ARTICLE 2 :

Le conseil municipal approuve les conditions financières et autorise le Maire à signer le contrat de prêt.

ARTICLE 3 :

La commune de VONNAS décide que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de règlement sans mandatement préalable.

Adopté à l'unanimité

2. Le point sur l'urbanisme

Permis de Construire :

Numéro de dossier	Date dépôt	Demandeur	Adresse terrain	Natures des travaux
PC 001 457 15 D0008	10/04/2015	M.GEOFFRAY Bernard	258 avenue Général de Gaulle	Abri à véhicules
PC 001 457 15 D0009	04/05/2015	M.RAMEL Curil	Domaine du Roy	Maison individuelle

Déclarations Préalables :

Numéro de dossier	Date dépôt	Demandeur	Adresse terrain	Natures des travaux
DP 001 457 15 D0023	17/04/2015	M.REVEL Daniel	85 chemin des Clayes	Construction d'une piscine
DP 001 457 15 D0024	21/04/2015	M.MANIGAND Frederic	80 place Ferdinand de Béost	Réfection toiture
DP 001 457 15 D0025	23/04/2015	CIC Lyonnaise de Banque	10 rue Eugène Dubois	Aménagement d'une agence bancaire
DP 001 457 15 D0026	23/04/2015	OGEC St Joseph	141 rue Eugène Dubois	Aménagement école
DP 001 457 15 D0027	23/04/2015	Mme DUBOIS Françoise	50 rue des Maladières	Mur de clôture
DP 001 457 15 D0028	24/04/2015	Mme BOYAT Karine	106 rue Chaynes Aimable	Aménagement salon de coiffure
DP 001 457 15 D0029	27/04/2015	M.CARJOT Jean-François	71 rue du Vernay	Installation baie vitrée
DP 001 457 15 D0030	27/04/2015	Mme JURADO Marie-Louise	84 allée des Primevères	Abri
DP 001 457 15 D0031	28/04/2015	M.BECCHIA Mattéo	128 chemin des Brosses	Réfection toiture
DP 001 457 15 D0032	04/05/2015	M.ADNET Laurent	566 rue du Renon	Modification ouverture

3. Convention d'occupation de terrain par l'entreprise LAMBERET

Le Conseil,

Monsieur RAVOUX Maire Adjoint, expose que la commune est sollicitée par les Établissements LAMBERET qui recherchent un terrain disponible pour stationner des semi-remorques en attente de livraison.

Une parcelle située en zone d'activités de la Tuilerie cadastrée A 2 888 p, pourrait répondre à la demande d'une superficie de 12 000 m² située rue de l'Industrie à Vonnas.

Il est proposé de mettre en place une convention d'occupation à titre précaire et fixer un loyer mensuel.

Après en avoir délibéré,

FIXE à 600.00 € par mois à compter du 07 avril 2015 le montant de cette location à titre précaire, et précise que ce montant sera indexé sur l'indice de révision des loyers et qu'il sera actualisé chaque année au 1^{er} janvier en l'indexant sur l'indice de référence du 2^{ème} trimestre de l'année considérée.

AUTORISE le Maire à mettre en place et à signer une convention de location à titre précaire avec les Établissements LAMBERET Constructions Isothermes 01380 St Cyr sur Menthon.

Adopté à l'unanimité

4. Modification du tableau des effectifs

Modification du tableau des effectifs du au changement de grade de certains agents et à la création de postes de surveillants de baignade.

Le Conseil,

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Considérant qu'il convient de modifier le tableau des emplois compte tenu de la modification du temps de travail de certains agents communaux mais aussi l'adapter selon les besoins des services

Considérant qu'il convient de modifier le tableau des effectifs pour prendre en compte les promotions à effectuer à certains agents après avis favorable des dossiers présentés à la commission paritaire placée auprès du centre de gestion de l'Ain et qu'il convient également de supprimer du tableau des effectifs certains postes qui ne seront plus utilisés.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,

DECIDE A compter du 1^{er} juin 2015 :

Cadre d'emploi des gardes champêtres

Création d'un poste de garde champêtre chef principal, Echelle 6
Suppression d'un poste de garde champêtre chef, Echelle 5

Cadre d'emploi des agents de maîtrise

Création d'un poste d'agent de maîtrise principal,
Suppression d'un poste d'agent de maîtrise

Cadre d'emploi des adjoints d'animation

Création d'un poste d'adjoint d'animation 1^{ère} classe,
Suppression d'un poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe

Cadre d'emploi des adjoints administratifs

Création d'un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe,

Cadre d'emploi des Educateurs des APS

Création de trois postes d'Educateur territorial des Activités Physiques et Sportives,

Cadre d'emploi des Conseiller des Activités Physiques et Sportives

Création d'un poste de Conseiller principal des Activités Physiques et Sportives 2^o classe,

Cadre d'emploi des emplois spécifiques Adjoints administratifs piscine

Création de 2 postes d'adjoint administratif 1ère classe
 Suppression de 2 postes d'adjoint administratif 2ème classe

Le tableau des emplois est ainsi arrêté à compter du 1^{er} juin 2015 pour les Cadres d'emploi modifiés:

Filière emplois spécifiques	GRADES	Échelle	Temps de travail	Postes créés par délibération du 11 mai 2015	Nombre total de postes créés au tableau des effectifs après délibération
Cadre d'emploi Garde Champêtre Catégorie C	Garde champêtre chef principal	6	Temps Complet	1 poste	1 poste
Cadre d'emploi Agent de maîtrise Catégorie C	Agent de maîtrise principal		Temps Complet	1 poste	2 postes
Cadre d'emploi Animation Catégorie C	Adjoint d'animation 1^{ère} classe	4	TNC 22 H25 (mod délib 4/05/09)	1 poste	1 poste
Cadre d'emploi Administratif Catégorie C	Adjoint administratif 1^{ère} classe	4	TC	1 poste	2 postes
Cadre d'emploi Sportif Catégorie B	Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives	1^{er} grade	TC	3 postes	3 postes
Cadre d'emploi Sportif Catégorie A	Conseiller principal des Activités Physiques et Sportives 2^e classe		TC	1 poste	1 poste
Cadre d'emploi Administratif Catégorie C Piscine	Adj adm 1^{ère} classe	4		2 postes	4 postes
Filière emplois spécifiques	GRADES	Échelle	Temps de travail	Postes supprimés par délibération du 11 mai 2015	Nombre total de postes créés au tableau des effectifs

Cadre d'emploi Garde Champêtre Catégorie C	Garde champêtre chef	5	Temps complet	1 poste	0 poste
Cadre d'emploi Agent de maîtrise Catégorie C	Agent de maîtrise		Temps Complet	1 poste	1 poste
Cadre d'emploi Animation Catégorie C	Adjoint d'animation 2^{ème} classe	3	TNC 22 H25 (mod délib 4/05/09)	1 poste	0 poste
Cadre d'emploi Administratif Catégorie C Piscine	Adj adm 2^{ème} classe	3		2 postes	0 postes

DIT que la dépense a bien été inscrite sur le budget de l'exercice Charges de personnel

Adopté à l'unanimité

5. Remboursement de frais médicaux pour Madame Colette FREITAS

Le Conseil Municipal,

Madame TROUILLOUX, Maire Adjoint, expose qu'il faut procéder au remboursement de dépassement d'honoraires des frais médicaux avancés par Madame Colette FREITAS.

Dés lors que la maladie professionnelle et reconnue, il incombe à la Commune de prendre à sa charge les frais restant dus, après déduction des prises en charge Sécurité Sociale et Mutuelle.

Cette décision est proposée au Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré,

DECIDE de rembourser à Madame Colette FREITAS les frais de dépassement d'honoraires pour un montant de 362.55 €.

DIT que la dépense sera imputée au budget de la commune, au compte 6475.

Adopté à l'unanimité

6. Appels à projets du département de l'Ain dans le domaine de l'environnement et du développement durable et dans le domaine de l'énergie

Le Conseil Municipal,

Monsieur CARRIERE, Maire Adjoint, présente les deux appels à projets :

- Appel à projets « Énergie » : dans une période marquée par la raréfaction des ressources naturelles et l'augmentation inéluctable du coût de l'énergie, ces questions occupent une place majeure dans les politiques Départementales.

Le but de cet appel à projets est de promouvoir des actions innovantes, significatives et marquantes : diminuer les consommations énergétiques des bâtiments existants, développer de nouvelles solutions de déplacements des personnes.

- Appel à projets « Environnement et développement durable » : l'environnement et le développement durable constituent l'une des grandes priorités du Département de l'Ain. Les domaines d'interventions du Département sont très vastes et concernent aussi bien la qualité de l'eau et de l'air, la gestion des déchets, la préservation de la biodiversité et des espaces naturels sensibles que la question énergétique et l'éducation à l'environnement.

Le but de cet appel à projets est de promouvoir des actions innovantes : gérer et préserver les espaces naturels, la biodiversité animale et végétale, la ressource en eau, mieux gérer et réduire la production des déchets, sensibiliser et faire avancer les connaissances en matière d'environnement et de développement durable.

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le règlement des appels à projets « Énergie » et « Environnement et développement durable » du Conseil Départemental de l'Ain.

AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à ces appels à projets.

DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif, exercice 2015, en section de fonctionnement.

Adopté à l'unanimité

7. Admission en non valeur d'une créance

Le Conseil,

Madame CARAFA Maire Adjoint, expose que le comptable nous a fait parvenir le titre n°5 émis sur l'exercice 2001, d'un montant de 576.80 € à l'encontre de Monsieur PLASSARD Lionel – né le 14/01/1948 à Trévoux et décédé le 31/05/2010. Il y a donc lieu de considérer cette créance comme irrécouvrable.

Après Délibération,

DECIDE d'admettre en non valeur la somme de 576.80 € concernant le titre émis pour l'exercice 2001 recouvrés la Trésorerie de Chatillon sur Chalaronne pour Monsieur PLASSARD Lionel.

DIT que cette non valeur sera imputée au compte 6541 du budget annexe Camping

Adopté à l'unanimité

Prochaine séance le 08 juin 2015.

L'ordre du jour est épuisé la séance est levée à 20h30.

Fait à Vonnas, le 15 mai 2015

**Le Sénateur-Maire,
Patrick CHAIZE**